Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déplacement de lynx vers le nord-est de la Suisse
Premières captures ces 2 prochains mois

Le projet LUMO (déplacement de lynx vers la Suisse orientale) est entré dans une nouvelle phase. L'organisation du projet a été définie et les préparatifs en vue de la capture d'animaux dans les cantons de Berne, Fribourg et Vaud vont bon train. Les premières captures de lynx vaudois sont prévues ces deux prochains mois.

Le 22 décembre 2000, les gouvernements des cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures, Appenzell Rhodes Extérieures, St-Gall, Thurgovie et Zurich ainsi que l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) ont donné leur accord au projet LUMO visant à déplacer des lynx vers la Suisse orientale. Le succès de cette opération dépend pour l'essentiel d'une planification soigneuse et des bonnes dispositions de la population.

Le Parlement saint-gallois avait déjà franchi une étape importante, en approuvant le 29 novembre 2000 la réintroduction de lynx dans le canton. Désormais, les gouvernements des cantons concernés ont créé des structures permettant une organisation optimale et une information de proximité.

Dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud, des préparatifs sont en cours pour capturer des lynx. Les spécialistes comptent sur des premières captures ces deux prochains mois. Les animaux capturés seront mis en quarantaine, ce qui permettra d'examiner leur état de santé et de former des couples de lynx appropriés. On prévoit en effet de lâcher à chaque fois un mâle et une femelle ensemble.

Si tout se déroule comme prévu, les premiers animaux seront déplacés vers le nord-est de la Suisse au printemps. Ils y seront relâchés dans la nature, munis de colliers émetteurs permettant de les surveiller en permanence. Le projet prévoit de lâcher quatre à six lynx dans les cantons de St-Gall et de Zurich. Les lieux exacts sont

actuellement à l'étude.

Les services cantonaux de la chasse et de la pêche et le chef du secteur Faune sauvage de l'OFEFP sont chargés de la direction opérationnelle du projet. Les gouvernements sont notamment compétents pour interrompre le projet LUMO d'entente avec l'OFEFP, en cas de gros problèmes.

Note à la presse : pour protéger les lynx, leur capture et la quarantaine ne seront pas publics.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 janvier 2001

Cornelis Neet, conservateur de la faune, 021/ 694 82 00 / 01 Klaus Robin, coordinateur du projet, habitat, tél. 055/ 285 30 50 / Fax 055/ 285 30 51